

« Catherine Morin-Desailly : « Un audiovisuel public de qualité doit être financé par des dotations publiques » »

Catherine Morin-Desailly : « Un audiovisuel public de qualité doit être financé par des dotations publiques »

Alors que le Sénat examine du projet de loi de finances pour 2013, **Catherine Morin-Desailly** tient à réaffirmer son engagement en faveur d'un **financement pérenne de l'audiovisuel public**.

Comme elle l'avait affirmé en tant que rapporteur du projet de loi relatif à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de la télévision : « *la question du financement de France Télévisions ne peut se passer d'un débat sur la Contribution à l'Audiovisuel Public, son financement le plus naturel, le plus dynamique et le plus pérenne. **Un financement majoritairement assuré par la Contribution à l'Audiovisuel Public différencie une télévision publique d'une télévision d'État.*** » A l'heure où les recettes publicitaires baissent pour toutes les chaînes, le financement sur les FAI est menacée par Bruxelles, Catherine Morin-Desailly souligne que le **débat sur la CAP est toujours plus d'actualité**.

France Télévisions, Radio France, l'Institut National de l'Audiovisuel, Arte et l'Audiovisuel extérieur de la France, qui bénéficient de la Contribution à l'Audiovisuel Public (ex-redevance), appartiennent à notre patrimoine. Pour l'élue de Seine-Maritime « **Ces institutions sont des vecteurs de transmission et d'information. C'est parce qu'ils remplissent une mission de service public qu'il faut assurer leur financement.** »

Catherine Morin-Desailly explique « **Le financement de l'audiovisuel doit répondre à deux exigences : indépendance et stabilité.** *l'indépendance, les recettes doivent résulter de la CAP et non des dotations étatiques. Pour la stabilité, il faut élargir l'assiette de la CAP.* »

C'est dans cet esprit que **la sénatrice de la Seine-Maritime déposera deux amendements au projet de loi de finances**, ainsi que deux propositions qu'elle a faites lors de son rapport « Les comptes de France Télévisions, quelles ambitions pour la télévision publique ? La première repose sur un **principe de neutralité technologique, comme dans tous les pays voisins, il étend la CAP à tous les foyers équipés pour recevoir la télévision** (sachant que chaque foyer fiscal ne pourra être redevable que d'une seule redevance, que ce soit pour un logement de terminaux qu'il possède). Le second repose sur un principe de justice fiscale, il vise à **réintégrer les résidences secondaires dans l'assiette de la CAP** à hauteur de la **moitié de la CAP** (soit 64 euros).

Catherine Morin-Desailly défend : « **L'objectif de mes propositions est d'assurer sur le long terme un financement indépendant de l'audiovisuel public.** *Les députés ont fait un premier pas en adoptant une revalorisation de la CAP. Il appartient désormais au Sénat d'être responsable. A cet effet, je regrette que la commission de la culture, de l'éducation et de la communication, privilégie, sur proposition de David Assouline, une nouvelle hausse de la CAP plutôt qu'un élargissement de l'assiette qui aurait l'avantage de rapporter deux fois plus (plus 100 millions d'euros contre 50 millions d'euros). Il y a pourtant là un choix de vraie justice fiscale plutôt qu'un nouvel effort de redistribution où l'on en demande déjà beaucoup, reposant sur tous les Français.* »

Catherine Morin-Desailly tient à ajouter qu'en cette période de crise financière, il est bien entendu que tous les acteurs de

réduction du déficit budgétaire français, l'audiovisuel public y compris. Dès lors, s'il est logique que France Télévisions cont
la baisse importante et brutale de ses ressources prévues pour 2013 (-153 millions d'euros) **menace les réformes**
présidente du groupe d'études « Média et Nouvelles Technologies » estime que l'effort, très important exigé par l'Etat, aura
aménagement pluriannuel. A défaut, elle s'interroge sur les missions, inscrites au Contrat d'Objectif et de Moyens, qui devront être
l'entreprise publique. Le Gouvernement doit donc prendre ses responsabilités.

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : [@UC_Senat](https://twitter.com/UC_Senat)
Facebook : [SenateursUDIUC](https://www.facebook.com/SenateursUDIUC)